

LE GRAND DÉCALAGE

Vieillir dans une culture de la compétition

*par Sébastien Gégout * et Guillaume Guthleben ***

*Comment bien vieillir dans une société très différente
de celle où l'on a vécu ?*

Deux univers sont en tension : l'un, l'univers intérieur de la personne vieillissante (1) et l'autre, l'univers extérieur en mutation, où priment les valeurs individuelles, les principes de la concurrence et de l'économie de marché. Comment la culture, avec sa part d'altruisme, de la personne âgée rencontre-t-elle les logiques individuelles de ce monde en devenir ? Il va sans dire que l'opposition altruiste-individualiste ne saurait être radicale, mais cette tension repose le problème des nouveaux handicaps liés au vieillissement, économiques, sociaux et politiques, dans une société complexe du risque (2) et de l'information (3). Les points de repères des populations âgées se trouvent bousculés par ces mouvements de société qui déplacent le curseur de la normalité.

Solvables, mais objets de dédain

La personne vieillissante est plutôt « programmée » pour vivre dans le monde simple et clair de la confiance en l'autre et de l'éthique individuelle, mais elle est contrainte d'évoluer aujourd'hui dans un monde complexe et parfois obscur.

Une partie des ruptures entre ces deux univers a été largement explorée par la sociologie de la vieillesse et du vieillissement (4). Les catégorisations telles que « troisième âge », « vieillesse dépendante », ou « senior » dénotent déjà une tendance à ne pas considérer la population âgée comme homogène, mais à tenir compte de différences sociales, générationnelles ou économiques. Cet effort a été repris par le « senior marketing » (5), bien conscient du potentiel de consommateurs que représentent les plus de 60 ans et de la nécessité d'affiner les messages publicitaires qui leur sont destinés (6). Difficile pourtant de dire si l'image médiatisée du vieillissement reflète les représentations dominantes, ou si ce sont ces dernières qui sont influencées par la publicité...

Toujours est-il que le poids des populations les plus âgées sur le fonctionnement de l'économie n'a jamais été aussi fort dans l'histoire des sociétés industrialisées. Cela est dû au montant des retraites versées – qui, pour un temps au moins, assure un pouvoir d'achat sans précédent aux retraités – et au développement des politiques d'accompagnement de la dépendance, créatrices d'emploi et d'activité économique grâce à une redistribution des richesses par l'État et les collectivités locales.

* Conseil général du Territoire de Belfort,
** Confédération de gérontologie, Belfort,
guillaume.guthleben@wanadoo.fr

(1) Celui de sa pensée, de ses représentations, de ses envies, de ses réflexes sociaux, de ses acquis historiques.

(2) Cf. **U. Beck**, *La société du risque sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, 2003.

(3) La société moderne est vue ici sous l'angle des menaces d'exclusion et non seulement comme opportunité de développement.

(4) La seule distinction entre le phénomène (le vieillissement) et la période de la vie (la vieillesse) traduit déjà une évolution notable du champ.
Cf. **Vincent Caradec**, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Nathan, 2001.

(5) Cf. **J.-P. Tréguer**, *Le senior marketing*, Dunod, 2002.

(6) En fonction de la période de la vie qu'ils traversent : passage à la retraite, aide à un parent très âgé et dépendant, veuvage, souci de bien vieillir...



La vie économique a profondément changé de nature ; la problématique de l'asymétrie d'information dans l'échange (7) en constitue une illustration permanente. L'offreur sait parfaitement ce qu'il vend, l'acheteur ne comprend pas exactement ce qu'il achète ; donc l'offreur tire un pouvoir de ce déséquilibre d'information et manipule l'échange à son profit (8). Les exemples sont si nombreux qu'il faudrait sans doute un jour parler d'un « savoir acheter », comme compétence sociale de base (9). Dans la société du risque, ce n'est pas l'offreur qui a la responsabilité éthique de la transaction, c'est le demandeur qui a la responsabilité de vérifier que le produit qu'il veut consommer correspond bien à l'image qu'il s'en fait.

La tourmente des risques à gérer

Que se passe-t-il dès lors que le monde extérieur, ses règles, sa normalité s'éloignent de ce que sait pouvoir attendre la personne âgée vieillissante, qui n'a pratiquement pas de liens d'affinité avec ce monde en construction et ses nouvelles conventions ?

Elle est née peu ou prou pendant une situation de crise, a été éduquée par l'école de la République, a travaillé massivement sous le régime du salariat, caractéristique de la période des Trente glorieuses, a vécu sous une ère politique traversée par de grandes questions philosophiques et politiques. Après une quarantaine d'années de travail, un mariage et une vie de famille, avec deux enfants en moyenne, arrive une retraite « bien méritée ». La vie était simple ; non pas facile, car la question du quotidien, de l'effort, de la survie est toujours difficile, mais simple en terme d'état d'esprit, sans besoin de calculer, d'anticiper, de se méfier à outrance... Il n'y avait pas d'obsession de l'image et moins de décisions à prendre (10) dans cet univers où la route était tracée jusqu'à la fin. Être consommateur, être salarié ne comportait que très peu de risques économiques. Les transactions étaient simples. Quand le système des transactions courantes devient compliqué, c'est l'ensemble de l'être qui ressent une anxiété diffuse et durable. La pression de ce phénomène touche chaque personne en fonction de sa propre subjectivité, mais, à coup sûr, elle est touchée dans un certain nombre de secteurs de son existence.

La prime information du consommateur passant aujourd'hui essentiellement par l'étiquetage des produits, toute personne en difficulté pour lire et comparer les critères de chaque marchandise se trouve empêchée de faire un choix.

Toucher sa retraite semble devenir un nouveau risque économique, tant les informations publiques légitimées par voix de presse et de spécialistes sur les déséquilibres comptables du système par répartition se sont démultipliées.

(7) L'économiste G. Akerlof a reçu le prix Nobel en 2001 pour ses travaux sur l'asymétrie d'information.

(8) Grâce à une présentation commerciale adaptée, en esquivant certaines complications d'installations, en ajoutant une part de travail à réaliser soi-même pour faire fonctionner un appareil...

(9) La technologie, la réglementation, la compréhension du contrat ou du mode d'emploi, la réalité du service créent une offre de plus en plus compliquée et obscure à consommer.

(10) Cf. les réflexions contemporaines d'Alain Ehrenberg sur les difficultés de l'individu à assumer seul des décisions qui le concernent, du fait de la baisse d'influence des principales institutions sociales (famille, religion, monde du travail...). A. Ehrenberg, *L'individu incertain*, Hachette, 1999 ; A. Ehrenberg, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Odile Jacob, 2004.

TRAVAIL DES SENIORS : DES INJONCTIONS PARADOXALES !

Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne l'augmentation du taux d'emploi des seniors est devenue une priorité européenne. De ce point de vue, la France est dans une position très particulière. La culture du retrait anticipé du marché du travail est très forte et les orientations de la politique de l'emploi ont longtemps été orientées vers la réduction de la population active. Transformer cette culture des âges va prendre du temps. Les impulsions publiques vont dans ce sens avec notamment une réorientation législative (1). Si le discours politique actuel cherche à favoriser l'emploi des seniors, les pratiques restent décalées et le marché du travail défavorable aux « âgés » même si le taux d'emploi des seniors augmente (2). Deux paradoxes peuvent être constatés :

■ Les injonctions institutionnelles et politiques poussent les seniors à rester plus longtemps dans l'emploi. Or, les responsables des ressources humaines restent sur un registre de gestion par l'âge, et les personnels « âgés » sont très réticents à prolonger la vie au travail.

■ Pour travailler plus longtemps, il faudra imaginer des fins de carrière où la formation jouera un rôle important. Or, à ce jour, l'accès à la formation pour les « anciens » est limité.

■ En pratique (3), il apparaît nettement que l'allongement de la vie professionnelle ne va pas de soi. La perspective de travailler plus longtemps est souvent perçue comme une injustice par les salariés, et la réduction annoncée des inégalités les rend sceptiques. Les salariés aspirent souvent à partir à la retraite. Trente ans de discours et de pratiques leur permettant de partir avant 60 ans n'incitent pas à prolonger la vie au travail. De plus, certains personnels qui ont travaillé très jeunes peuvent partir à la retraite avant 60 ans (après 40 ans de cotisation) ce qui peut créer des incompréhensions. Au sein d'un même groupe de travail, des personnels du même âge

peuvent, ou non, partir à la retraite. Au total, on se trouve dans une situation paradoxale : dans un programme européen qui cherche à lutter contre les discriminations, les salariés vivent comme une discrimination le fait de prolonger leur carrière professionnelle.

■ L'objectif de travailler plus longtemps ne pourra pas être atteint sans accompagnement des seniors et donc sans formation. Or, on constate de fortes inégalités dans l'accès aux dispositifs de formation continue et l'âge est un facteur pénalisant. Selon l'enquête formation continue 2000, réalisée par le CEREQ et l'INSEE, le taux d'accès à la formation est de 36 % pour les 30-35 ans, de 20 % pour les 55-59 ans et de moins de 14 % pour les plus de 60 ans. De plus, les inégalités d'accès à la formation selon les niveaux de qualification s'accroissent avec l'âge. La formation va aux plus qualifiés et l'âge creuse les écarts (4). Augmenter les taux d'accès des seniors à la formation est un objectif qui doit s'accompagner d'une réflexion sur les pratiques : il faut former autrement, en s'appuyant sur l'expérience acquise. Au total, la problématique de l'âge reste difficile, elle est pleine de contradictions pour les intéressés.

Cécile Abattu

Université Pierre Mendès France, LEPII,
cecile.abattu@upmf-grenoble.fr

(1) loi du 21 août 2003 (réforme des retraites) et loi du 4 mai 2004 (formation tout au long de la vie). Voir sur ce point **L. Merlin**, « Le point de vue de la politique de l'emploi sur la question des seniors », *Actualité de la formation permanente* n° 189, mars-avril 2004, p. 15-19.

(2) 36,8 % en 2003, 37,3 % en 2004 (source : Eurostat).

(3) Par exemple, avec Part@ge, programme Equal du Fonds Social Européen porté par l'Université Pierre Mendès France, <http://web.upmf-grenoble.fr/partage/>

(4) **C. Fournier**, « La formation promet-elle le maintien en emploi des seniors ? », *Actualité de la formation permanente* n° 189, mars-avril 2004, p. 25-30. Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Gestion des âges et politiques de l'emploi, Rapport annuel*, Paris, La documentation française, 2004, 336 p.



L'offreur public crée un effet administratif de barrières à l'entrée du système de santé en régionalisant l'accès aux soins hospitaliers, alors même que certaines spécialités sont localisées dans certaines régions et pas dans d'autres.

Le nombre de relations contractuelles pour un ménage a également explosé depuis une vingtaine d'année (assurances, locations...). Là aussi, il va sans dire que l'offreur est bien mieux armé pour tirer profit de la réglementation. Il en est de même pour le développement et la complexification des produits d'épargne (11), alors même que les modes de recours à la banque ont été forgés à une époque où l'épargne de précaution constituait la seule forme d'anticipation économique.

L'accès aux services s'avère lui aussi problématique, pour des raisons à la fois de proximité (12) et de rentabilité (13). La question de l'intervention des pouvoirs publics, comme régulateurs ou compensateurs de ces tendances, se pose déjà pour la démographie médicale insuffisante en milieu rural ; elle pourrait concerner des pans plus larges de la vie collective dans les années à venir.

L'accès à l'information et sa maîtrise sont donc bien des facteurs essentiels. Sans rendre la comparaison trop binaire, les flux et messages d'informations dont bénéficient les populations âgées, de simples et locaux, sont devenus complexes et virtuels. La presse quotidienne, principal canal d'information pour les retraités, devient ainsi un miroir déformant qui ne traduit qu'une partie des réalités sociales, économiques et technologiques.

Comme pour le reste de la population, le rôle économique du retraité paraît contraint à la fois par sa capacité à la mobilité et son accès à l'information par une maîtrise des nouvelles technologies. Il faut noter, sur ce point, la faiblesse de la réflexion et de la recherche en terme d'ergonomie des produits technologiques (téléviseurs, interfaces informatiques, logiciels) pour les adapter à un public âgé, touché par différentes formes de handicap (14).

Dans le même ordre d'idées, l'éclatement des modèles familiaux (familles recomposées, mobilité géographique liée au travail) remet en cause les solidarités de proximité. Le vieillissement et la dépendance, qui n'est jamais à exclure, deviennent ainsi des enjeux économiques et sociaux au sein même des familles : déménagement pour un domicile plus proche de celui de ses enfants, débats au sein de la fratrie sur la contribution matériel, humaine ou financière de chacun au bien-être du parent...

Ainsi, à l'inverse de l'image du jeune retraité, que la publicité autant que les collectivités voudraient éternellement actif, la vieillesse est aussi une période traversée par les doutes, l'anxiété, le décès des pairs et la visite de proches à l'hôpital. Cette

(11) Épargne, placements, capitaux obsèques, dépendance, assurance-vie... Il faut noter en France la faiblesse des organismes de défense des consommateurs (notamment retraités), contrairement à ce qui se passe en Amérique du Nord, où ils constituent de véritables groupes de pression susceptibles d'équilibrer le rapport de force. Cf. aussi **B. Genès, F. Hébert-Wimart**, « 11 assurances dépendance. Faut-il assurer ses vieux jours ? », *60 millions de consommateurs*, n° 332, octobre 1999.

(12) Les territoires d'intervention des artisans et prestataires de services ayant tendance à s'étendre.

(13) Les zones d'habitation peu denses, moins rentables en terme d'économie d'échelle, ont tendance à être désertées par les prestataires de services.

(14) Baisse de la vue, moins grande dextérité, non familiarité avec la logique de navigation sur Internet...

ENJEUX DE LA TRANSMISSION PATRIMONIALE

La transmission du patrimoine a, de tout temps, constitué un enjeu familial, social et économique important. Si, pendant de nombreux siècles, cette transmission s'est effectuée dans un cadre restreint (transmission du patrimoine au sein d'une même famille), et dans l'objectif de transmettre pour conserver, force est de constater qu'au cours de ces cinquante dernières années, une évolution, pour ne pas dire une révolution, est intervenue en la matière. En effet, l'apparition de nouvelles cellules familiales (unies ou non par les liens du mariage), l'allongement de la durée de la vie, une vulnérabilité économique et sociale sont autant de facteurs « nouveaux », dont sont témoins les notaires, et que l'on se doit de prendre en compte afin que la transmission du patrimoine soit effectuée au mieux des intérêts de chacun, mais également de la société,

Un sondage effectué en 2000 (1), apporte des enseignements intéressants sur la perception du patrimoine qu'ont les Français. Ils en ont une définition large (y compris culturelle), même si c'est surtout le fait d'être propriétaire immobilier qui caractérise les détenteurs de patrimoine. Pour l'opinion publique, la solidarité intergénérationnelle est la principale raison qui justifie que l'on se constitue un patrimoine (52 % de citations) ; toutefois 41 % des interviewés estiment que l'on se constitue un patrimoine avant tout pour se protéger des aléas de la vie (chômage, maladie...). Ils sont 71 % à vouloir transmettre leur patrimoine de leur vivant (2) plutôt qu'après leur décès, par héritage (26 %).

La transmission du patrimoine s'inscrit donc de plus en plus dans une perspective de transmettre pour aider, voire pour préserver. Deux questions essentielles doivent être posées : à qui transmettre et dans quelle proportion ? quand transmettre ?

De nombreuses mesures incitatives ont été prises ces dernières années en France pour transmettre de son vivant. Cependant cette solidarité intergénérationnelle doit nécessairement être accompagnée d'une analyse approfondie de chaque situation, afin d'éviter les conséquences d'un appauvrissement inconsidéré et définitif, au risque de devoir dépendre de la collectivité. Cette analyse doit porter notamment sur une étude de la structure familiale et patrimoniale, et de l'évolution des ressources et des charges ; le tout, au regard de l'espérance de vie de chacun, avec les aléas que ces paramètres comportent, notamment ceux de la dépendance et de son financement.

En fonction du résultat de cette analyse, il appartient à chacun de faire un choix, sachant que ce choix peut aboutir au dilemme de vouloir répondre à une demande d'aide immédiate et de ne pouvoir raisonnablement la satisfaire, afin de se préserver ou de préserver un de ses proches. Face à ce dilemme, il est toujours conseillé la plus grande prudence. Toutefois, cette prudence ne doit pas aboutir à une rétention économique au motif que la famille est de moins en moins stable, la vie de plus en plus longue, et l'incertitude économique de plus en plus grande. Forts de ce constat, il appartient aux particuliers, professionnels et institutionnels, de prendre toutes mesures nécessaires à une meilleure répartition des richesses au sein des générations, le tout dans un souci de préservation des intérêts familiaux, sociaux et économiques.

François Fleischel
Notaire

(1) À l'occasion du 96^e Congrès des notaires. Sondage réalisé par l'IFOP (24-28 mars 2000). Échantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

(2) Ce désir a augmenté de 10 points entre 1993 et 2000.



donnée est importante si l'on veut bien comprendre combien les imaginaires collectifs sont en train d'être bouleversés par ces premières générations d'hommes et de femmes qui atteignent des âges jamais égalés.

Un enjeu fondamentalement politique

Ces problématiques ne semblent pas conjoncturelles (15) et cette manière artificielle de jouer du déséquilibre informationnel devient une posture stratégique courante, quotidienne, qui touche de plus en plus les relations et les transactions sociales, économiques et politiques.

De nouveaux modes de comportements apparaissent entre la passivité, l'adaptation et la résistance :

- la passivité, c'est par exemple accepter le tarif exorbitant d'un artisan peu scrupuleux, qui a profité de l'impuissance de la personne âgée ;
- la résistance, ce sont les manifestations pour la retraite par répartition, le rejet politique de la société du risque ;
- l'adaptation passe aussi par le soutien d'un tiers, comme l'aide à domicile, et modifie la réalité de ce métier passant de la technique ménagère à la gestion globale de la personne humaine.

L'enjeu de cette confrontation, de cet exercice fictif, entre offerreur et demandeur, est fondamentalement politique. Il pose la question de l'exercice réel (16) d'une citoyenneté – qui, au-delà d'une expression, est la manifestation d'une véritable force collective – en l'absence de prise de conscience, de mobilisation et de prise de parole par les retraités dans l'espace public (17). La réforme des retraites illustre tout à fait le manque de mise en perspective du débat qui, posé exclusivement en termes gestionnaires et économiques, n'a pas ouvert de discussion sur les questions essentielles : quel pacte entre générations ? quel contrat social autour du vieillissement ? quelle place du droit et de l'éthique dans les relations marchandes ? La démultiplication de situations d'abus ne manquera pas d'alimenter la jurisprudence et d'interpeller le législateur.

D'un point de vue humaniste, il s'agit également de poser le problème du « pouvoir vivre », car ce monde en devenir et ses nouvelles complications relèvent de l'artificialité, alors que le vieillissement est un mouvement de vie absolument naturel. On peut donc se demander de quel côté est le handicap quand se crée ainsi un écart entre la nature de l'individu et les caractéristiques du système social.

Sébastien Gégout, Guillaume Guthleben

(15) Cf. l'évolution des transactions vers de plus en plus de complexité, les exigences de plus en plus poussées pour créer du profit ou de l'image, les régressions de la normalité comportementale et de la moralité.

(16) A. Sen parle de « *capabilities* », soit des compétences, capacités réelles à faire. **A. Sen, S. Marnat**, *Éthique et économie*, PUF, 2001.

(17) **J.-P. Viriot Durandal**, *Le pouvoir gris : sociologie des groupes de pression de retraités*, PUF, Paris, 2003.